RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Marque de fabrique, de commerce ou de service

CERTIFICAT D'IDENTITÉ DE MARQUE

Code de la propriété intellectuelle - Livre VII

Art. L. 712-1. - La propriété de la marque s'acquiert par l'enregistrement. La marque peut être acquise en copropriété.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Art. R. 714-2 - Le Registre national des marques est tenu par l'Institut national de la propriété industrielle. Y figurent, pour chaque marque :

1° L'identification du demandeur et les références du dépôt, ainsi que les actes ultérieurs en affectant l'existence ou la portée ;

2° Les actes modifiant la propriété de la marque ou la jouissance des droits qui lui sont attachés; en cas de revendication de propriété, l'assignation correspondante;

3° Les changements de nom, de forme juridique ou d'adresse ainsi que les rectifications d'erreurs matérielles affectant les inscriptions.

Aucune inscription n'est portée au registre tant que le dépôt n'est pas publié dans les conditions prévues à l'article R. 712-8.

Art. R. 714-8 - Toute inscription portée au Registre national des marques fait l'objet d'une mention au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Toute personne intéressée peut obtenir de l'Institut :

1° Un certificat d'identité comprenant le modèle de la marque, les indications relatives au dépôt et à l'enregistrement et, s'il y a lieu, les limitations à la liste des produits ou services résultant d'un retrait, d'une renonciation ou d'une décision judiciaire ;

2° Une reproduction des inscriptions portées au Registre national des marques ;

3° Un certificat constatant qu'il n'existe pas d'inscription.

Sabrina DENNETIERE

J9157

Experi Près la Cour d'Appel

2910517019

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque telle que reproduite ci-contre a été enregistrée et publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Il atteste par ailleurs qu'il résulte au Registre national des marques que :

La marque n'a fait l'objet d'aucune limitation à la liste des produits ou services résultant d'un retrait, d'une renonciation ou d'une décision judiciaire ;

La marque a fait l'objet d'une limitation à la liste des produits ou services résultant du(des) retrait(s), de la (des) renonciation(s) ou décision(s) judiciaire(s) porté(s) au Registre national des marques et reproduit(s) en annexe au présent certificat (document(s))

La marque a fait l'objet d'une décision rapportant totalement ou partiellement l'enregistrement (annexée au présent certificat);

La marque a fait l'objet de la (des) déclaration(s) de renouvellement reproduite(s) en annexe au présent certificat.

n'a fait l'objet d'aucune déclaration de renouvellement.



Fait à Lille, le 2 2 MAI 2019

Pour le Directeur général de l'institut national de la propriété industrielle La Directrice du département des données

Aura Dire

Anne DUFOUR



BREVETS D'INVENTION, CCP, TPS, MARQUES, DESSINS ET MODÈLES

Code la propriété intellectuelle - Livre V, VI et VII

RECAPITULATIF D'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL

Inscription d'office

Date de la demande : 28/03/2019 Référence INPI : OF-2019-04413 Lieu de dépôt : 92 - Inpi Paris

Accéléré : Non

REGISTRE DES MARQUES

Date d'inscription: 02/04/2019

N° Inscription: 0753156

AUTRE PARTIE À L'ACTE

MANDATAIRE

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DU DESTINATAIRE

NATURES DE L'OPERATION

Retrait partiel

TITRES

Type: Marques

Origine Français **Déposé le** 18/12/2018

N°

4509007

Complément

1800

Libellé

Enregistré

Non

DOCUMENTS



MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE

Code de la propriété intellectuelle -Livre VII

DECLARATION DE RETRAIT OU DE RENONCIATION SA DECATHLON
Madame Courdent Sandra
4 Boulevard de Mons
Service Juridique PI
59650 Villeneuve d'Ascq

Date de la déclaration de retrait : 29/03/2019

Marque

Numéro de la demande d'enregistrement : 4509007

Lieu de dépôt : 92 INPI - Dépôt électronique

Date de dépôt : 18/12/2018

Référence client : STRATERIAL

Déposant

Dénomination sociale : DECATHLON

Forme juridique: SA

Adresse:

4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq

FRANCE

Mandataire

Néant

Destinataire de la correspondance

Nom/Prénom: Madame Courdent Sandra

Société/Cabinet : DECATHLON

Adresse:

4 Boulevard de Mons Service Juridique PI 59650 Villeneuve d'Ascq

FRANCE

odèle de votre marque

STRATERIAL

Portée du retrait ou de la renonciation

Retrait partiel de votre demande.

Produits et/ou services et classes auxquelles s'appliquera la marque après le retrait :

Rubrique 6 Rubrique 5

Classe(s) Produits et services

- Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de mesurage, de signalisation, de secours ; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images ; supports d'enregistrement magnétiques ; anémomètres ; lunettes, lunettes de soleil, dispositifs de protection personnelle contre les accidents, vêtements de sécurité, casques de sécurité, gilets de protection, gilets de sauvetage, vestes de sauvetage, combinaisons de plongée, masques de plongée, tubas ; équipements électroniques pour le suivi de la pratique de sports de glisse ; caméras, appareils photos, lecteurs MP3, bracelets connectés ; bouées de sauvetage ;
- Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau ; véhicules et embarcations terrestres et maritimes tractés par cerf-volant ; bateaux ; pagaies ;
- Cordes, sangles, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes), matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes; voiles [gréement]; voiles pour ski à voile; voiles pour kite-surf; cables non métalliques;
- Jeux et jouets ; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes ; cerfs-volants, cerfs-volants de traction, cerfs-volants aquatiques, cerfs-volants de surf, cerfs-volants pour sports d'hiver, planches de surf tractées par cerf-volant ; planches de kite-surf ; harnais et plaques antidérapantes pour planches de surf ; longes de sécurité pour planches de surf ; coudières, genouillères et protège-poignets pour les surfeurs, bandes de poignet et poignées pour écoutes de cerfs-volants, harnais et écoutes pour cerfs-volants, ailerons de planches de surf, planches de surf terrestre, plaques antidérapantes, housses pour planches de surf, sacs de transport pour articles de sport, sacs de transport pour cerfs-volants, sacs de transports pour planches de surf.

OF- 2019-04413 HT

Rubrique 12 : Signataire

Nom: Courdent Sandra

Qualité : Salarié de la personne morale déposante

Date de signature : 29/03/2019

Ce document est un récapitulatif de votre déclaration de retrait déclaré conforme par le signataire





Monsieur Sandra Courdent 4 Boulevard de Mons Service Juridique Pl 59650 Villeneuve d'Ascq

Nº National: 18 4 509 007

Dépôt du : 18 DÉCEMBRE 2018

à: 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

DECATHLON, SA, 4 Boulevard de Mons, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Mandataire ou destinataire de la correspondance : Monsieur Sandra Courdent, 4 Boulevard de Mons, Service Juridique Pl, 59650 Villeneuve d'Asca.

STRATERIAL

Demande d'extension : Polynésie française.

Classe Nº 9: Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de mesurage, de signalisation, de secours ; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images ; supports d'enregistrement magnétiques ; anémomètres ; lunettes, lunettes de soleil, dispositifs de protection personnelle contre les accidents, vêtements de sécurité, casques de sécurité, gilets de protection, gilets de sauvetage, vestes de sauvetage, combinaisons de plongée, masques de plongée, tubas ; équipements électroniques pour le suivi de la pratique de sports de glisse ; caméras, appareils photos, lecteurs MP3, bracelets connectés ; bouées de sauvetage : sauvetage;

Classe Nº 12 : Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau ; véhicules et embarcations terrestres et maritimes tractés par cerf-volant ; bateaux ; pagaies ;

Classe Nº 22: Cordes, sangles, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs (non compris dans d'autres classes), matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques) ; matières textiles fibreuses brutes ; voiles [gréement] ; voiles pour ski à voile ; voiles pour kite-surf ; cables non métalliques ;

Classe Nº 28: Jeux et jouets ; articles de gymnastique et de sport non compris dans d'autres classes ; cerfs-volants, cerfs-volants de traction, cerfs-volants aquatiques, cerfs-volants de surf, cerfs-volants pour sports d'hiver, planches de surf tractées par cerf-volant ; planches de kite-surf ; harnais et plaques antidérapantes pour planches de surf ; longes de sécurité pour planches de surf ; coudières, genouillères et protège-poignets pour les surfeurs, bandes de poignet et poignées pour écoutes de cerfs-volants harnais et écoutes pour planches de surfeurs, bandes de poignet et poignées pour écoutes de cerfs-volants, harnais et écoutes pour écoutes de planches de surf, planches de surf terrestre, plaqués antidérapantes, housses pour planches de surf, sacs de transport pour articles de sport, sacs de transport pour cerfs-volants, sacs de transports pour planches de surf volants, sacs de transports pour planches de surf.

Classes de produits ou services: 9, 12, 22, 28.

FRENCH REPUBLIC



Manufacturers' Mark, Trademark or Service Mark

MARK IDENTIFICATION CERTIFICATE

Intellectual Property Code - Book VII

Art. L. 712-1. - Ownership of a mark shall be acquired by registration. The mark may be acquired under joint ownership.

The effects of registration shall begin on the filing date of the application for a term of ten years that may be renewed any number of times.

- Art. R. 714-2. The National Register of Marks shall be kept by the National Institute of Industrial Property. For each mark shall be shown therein:
- 1° The identity of the applicant and the references of the filing, together with any subsequent acts affecting the existence or scope of the mark;
- 2° Any acts modifying the ownership of the mark or enjoyment of the rights deriving therefrom; in the event of a claim to ownership, the corresponding summons;
- 3° Any changes of name, legal form, or address together with any corrections of clerical errors relating to entries. No entry shall be made in the register until the filing has been published under the conditions provided for in article 712-8.
- Art. R. 714-8. A reference of all registrations with the National Register of Marks shall be entered into the Official Bulletin of Industrial Property.

Any interested person may obtain from the National Institute of Industrial Property:

- 1° An identification certificate containing the model of the mark, the details with respect to the filing and registration and, where appropriate, the restrictions with respect to the list of the goods or services resulting from a withdrawal, waiver or court decision;
- 2° A copy of the registrations entered into the National Register of Marks;
- 3° A certificate of non-registration.

I the undersigned do hereby certify the within and foregoing is a true, tull and correct translation of the Park original instrument as the same appears on record and file in my office.

WITNESS my hand and Official Seal,
This day 29/05/2019
Sabrina DENNETIERE Sworn translator to the Court of Appeal of Douai (France).

NE VARIETUR: 1915



The General Manager of the National Institute of Industrial Property hereby certifies that the mark as it appears on the next page has been registered and published in the Official Bulletin of Industrial Property.

He further attests that, in the National Register of Marks:	
	The mark is not subject to any restrictions with respect to the list of goods or services resulting from a withdrawal, waiver or court decision;
X	The mark has been subject to a restriction with respect to the list of goods or services resulting from a withdrawal, waiver or court decision, a copy of which is attached to this certificate (1 document(s));
	The mark has been subject to a decision revoking all or part of the registration (attached to this certificate);
	The mark has been subject to the renewal declaration(s), a copy of which is attached to this certificate;
п	The mark has not been subject to a renewal declaration.

Drawn up in Lille, on 22 May 2019

[Stamp: National Institute of Industrial Property]

On behalf of the General Manager of the National Institute of Industrial Property The Head of the Data Department

[Signature]

Anne DUFOUR

I the undersigned do hereby certify the within and foregoing is a true, full and correct translation of the Frederi original instrument as the same appears on record and file in my office. WITNESS my hand and Official Seal,

This day 29 of 1200 Sabrina DENNETIERE Sworn translator to the Court of Appeal of Douai (France).

NE VARIETUR: (SUS)



[Stamp: National Institute of Industrial Property]

Mr Sandra Courdent 4 Boulevard de Mons Service Juridique PI 59650 Villeneuve d'Ascq

National number: 18 4 509 007

Filing of 18 DECEMBER 2018

To: 92 INPI - ELECTRONIC FILING

DECATHLON, SA. 4 Boulevard de Mons, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Representative or recipient of the correspondence: Mr Sandra Courdent, 4 Boulevard de Mons, Service Juridique PI 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

STRATERIAL

Extension request: French Polynesia

Class no. 9: Scientific, nautical, geodetic, photographic, cinematographic, optical, measuring, signalling, emergency apparatus and instruments; apparatus for recording, transmission, reproduction of sound or images learning; magnetic data carriers; anemometers; glasses, sunglasses, personal protection equipment against accidents, safety clothing, safety helmets, protective jackets, life jackets, life vests, diving suits, diving masks, tubas; electronic equipment for tracking winter sports practice; video cameras, cameras, MP3 players, connected bracelets; safety buoys;

Class no. 12: Vehicles; apparatus for locomotion by land, by air or by water; land and maritime vehicles and embarkations towed by kite; ships; paddles

Class no. 22: Ropes, straps, strings, nets, tents, tarpaulins, sails, bags (not included in other classes); padding materials (except rubber or plastic materials); raw fibrous textile materials; sails [rigging]; sails for snow kite; sails for kitesurf; non-metallic cables;

Class no. 28: Games and toys; gym and sports articles not included in other classes; kites, traction kites, water kites, kitesurfs, winter sports kites, windsurf boards towed by kite; kitesurf boards, harnesses and anti-slipping plates for windsurf boards; lanyards for windsurf boards; elbow pads, knee pads and wrist protections for surfers, wrist bands and handles for kite sheets, kite harness and sheets, windsurf board planks, land windsurf boards, anti-slipping plates, covers for windsurf boards, transport bags for sports articles, transport bags for kites, transport bags for windsurf boards.

Class of products or services: 9, 12, 22, 28.

I the undersigned do hereby certify the within and foregoing is a true, tun and correct translation of the French original instrument as the same appears on record and file in my office.

WITNESS my hand and Official Seal,
This day \$\int(\frac{1}{2}\)\sigma \sqrt{2} \sqrt{3}\sqrt{2}
Sabrina DENNETIERE Sworn translator to the Court of Appeal of Doual (France).

NE VARIETUR: \$\int(\frac{1}{2}\)\sqrt{3}

